OPINION DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DES MÉDECINS POLONAIS (KSLP) FACE A L'ARRET DES SOINS DE VINCENT LAMBERT



- 1. Nous sommes indignés et atterrés par la décision de médecins qui, à partir du 3 juillet 2019, ont arrêté l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert, un patient du centre hospitalier universitaire de Reims en France, en le condamnant à mourir de faim.
- 2. Les activités de l'équipe médicale au cours des neuf derniers jours de la vie de Vincent sont contraires aux droits de l'homme et aux principes de l'éthique médicale. Elles constituent une forme d'euthanasie et un acte de cruauté envers le patient et ses parents. Cela détruit l'image du médecin et mine la confiance en notre profession [1].
- 3. Ce n'est pas de l'acharnement thérapeutique que d'alimenter par sonde et de faire boire de l'eau à un patient qui a une respiration autonome et une conscience minimale [2].
- 4. Aucun verdict judiciaire ni aucune opinion d'experts ne justifient les actions visant à mettre fin à la vie du malade, à le priver d'alimentation et de boisson, de l'aide de ses proches, ainsi qu'à le priver de la possibilité d'un traitement et d'une réhabilitation dans un autre centre médical.
- 5. Nous espérons que l'histoire de la maladie et de la mort de faim de Vincent Lambert, ainsi que la lutte de ses parents et de milliers de personnes à travers le monde pour son maintien en vie contribueront à protéger la vie et la dignité d' autres patients gravement malades.

Au nom de l'Association Catholique des Médecins Polonais;

Dr n. med. (en sciences médicales) ELŻBIETA KORTYCZKO, Présidente de la KSLP, spécialiste en pédiatrie et en néonatologie

Prof. BOGDAN CHAZAN, Vice-Président de la KSLP et Président de la Branche Mazowiecki, spécialiste en gynécologie et en obstétrique

lek. (médecin) ANNA GRĘZIAK, Présidente d'honneur de la KSLP, anesthésiste, membre de l'Équipe près du Défenseur des Droits du Patient pour la rédaction des normes de conduite dans les traitements médicaux utilisés pendant la période de vie en phase terminale.

lek. (médecin) GRAŻYNA RYBAK, Déléguée de la Branche Mazowiecki de la KSLP, spécialiste en pédiatrie lek. (médecin) MARZENNA KOSZAŃSKA, Vice-Présidente de la Branche Mazowiecki de la KSLP, spécialiste en pédiatrie

Varsovie, 16/07/2019

www.kslp.pl www.kslpmazowsze.pl

^[1] Kodeks Etyki lekarskiej (Code d'Éthique médicale), Art. 2, points 1.2.3, Art. 31 et 32.

^[2] Definicja Uporczywej Terapii. Konsensus Polskiej Grupy Roboczej ds. Problemów Etycznych Końca Życia, "Medycyna Paliatywna w Praktyce" (Définition de la thérapie acharnée. La Concorde du Groupe Polonais de Travail sur les questions éthiques de la fin de vie, "La médecine palliative en pratique"), 2008, 2, 3, 77–78.